

NOMINATION DE L'AUDITEUR

Modèle de lettre

AFOA.CA





[DATE]

[NOM du cabinet comptable]
123, rue Main
NimporteOù, Canada
A1B 2C3

Madame, Monsieur,

Le chef et le conseil de la Première Nation XX ont mandaté votre cabinet pour réaliser un audit des livres et comptes de notre Première Nation pour les exercices financiers clos les 31 mars 20X1, 31 mars 20X2 et 31 mars 20X3. L'audit doit être réalisé conformément aux normes d'audit généralement admises du Canada et les états financiers doivent être préparés selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public, sauf indication contraire. Les états financiers vérifiés seront utilisés pour rendre des comptes aux membres de notre Première Nation concernant l'utilisation des fonds de la Première Nation et pour démontrer aux organismes de financement que les contributions financières versées à la Première Nation ont été utilisées aux fins prévues. Les états financiers vérifiés permettront également d'honorer nos obligations en vertu de la Loi sur la transparence financière des Premières Nations (LTFPN), laquelle exige la publication des états financiers et de l'annexe des rémunérations dans les 120 jours suivant la fin de l'exercice financier.

À titre d'auditeur de la Première Nation XX, vous aurez accès, à tout moment raisonnable, à tous les registres, documents, livres, comptes et pièces justificatives que vous jugerez nécessaires pour produire le rapport demandé. L'audit devrait couvrir tous les programmes et toutes les sources de financement, y compris les exigences particulières en matière de rapports, comme les programmes de logement de la SCHL ou les ententes de contribution avec SAC. Veuillez confirmer votre capacité à fournir tout rapport ou toute annexe d'audit supplémentaire, selon les besoins. Vous devrez remplir le complément d'audit et suivre les lignes directrices en matière d'audit énoncées dans les Exigences en matière de rapports financiers (dernière édition) de Services aux Autochtones Canada.

Votre examen devrait vous permettre de déterminer si, à votre avis, les états financiers de notre Première Nation présentent fidèlement la situation financière, les états des résultats, l'état de la variation des actifs financiers nets (dette nette) et l'état des flux de trésorerie pour la période visée, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, appliquées de manière cohérente par rapport à la période précédente. Vous êtes également invité à formuler toute autre recommandation que vous jugerez utile concernant le système de comptabilité financière et les contrôles internes de la Première Nation. Nous attendons une lettre à l'intention de la direction décrivant les conclusions ou les recommandations visant à améliorer nos contrôles financiers, nos systèmes comptables ou nos pratiques de gouvernance. Cette lettre sera examinée par notre Comité des finances et d'audit, ainsi que par le chef et le conseil.

Nous demandons que votre examen soit programmé de manière à permettre au conseil de la Première Nation de discuter des états financiers et de les distribuer avant le 31 juillet. L'approbation des états financiers vérifiés par le conseil sera documentée par une Résolution du conseil de la Première Nation ou par la signature des représentants autorisés au bas de l'état de la situation financière. L'acceptation des états financiers vérifiés par le conseil sera consignée dans une Résolution du conseil de bande ou par la signature des représentants autorisés.

Veuillez confirmer votre acceptation de cette mission et fournir une lettre de mission d'audit décrivant la délimitation, les normes et les livrables.

Chef _____